

Remplir les sections 1 à 8 inclusivement, imprimer  
et retourner le formulaire à l'adresse suivante :

▶ Service de sécurité et de prévention  
Secteur déplacements et stationnement  
Pavillon Ernest-Lemieux  
2325, rue de la Vie-Étudiante, local 1532  
Québec (Québec) G1V 0B1

418 656-3359  
www.ssp.ulaval.ca  
stationnement@ssp.ulaval.ca

<b>1</b>	IDUL	
<b>2</b>	NOM-PRÉNOM	
	ADRESSE (no, rue, app.)	
	VILLE – PROV./ÉTAT	CODE POSTAL
<b>3</b>	TÉL. RÉSIDENCE	TÉL. BUREAU
		POSTE
<b>4</b>	N° DU PAVILLON DE DESTINATION PRINCIPALE SUR LE CAMPUS Indiquer le n° du pavillon (voir plan au verso du règlement) <input type="text"/> <input type="text"/>	
	<p><b>N.B.</b> Cette information est fournie exclusivement à des fins administratives. Je comprends qu'elle ne peut être interprétée comme une obligation de la part de l'Université Laval de m'assurer d'un espace de la catégorie demandée près du pavillon qui constitue ma destination principale sur le campus.</p> <p style="text-align: right;">Initiales _____</p>	
<b>5</b>	CHOIX DE PERMIS DE STATIONNEMENT Catégorie <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1.1 (Séminaire de Québec) <input type="checkbox"/> 1.2 (La Fabrique) <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> R <input type="checkbox"/> 1.3 (Plage hebdomadaire) Spécifiez la demie-journée choisie _____	
	DURÉE <input type="checkbox"/> Hebdomadaire    Date début _____    TYPE <input type="checkbox"/> 1 trimestre <input type="checkbox"/> 2 trimestres <input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Mensuelle    Date début _____ <input type="checkbox"/> Soir seulement (après 17 h) <input type="checkbox"/> Temps complet	
<b>6</b>	COMPENSATION GAZ À EFFET DE SERRE (GES) Je désire compenser l'émission des GES associés à l'utilisation de mon véhicule. <input type="checkbox"/> Compensation annuelle 17 \$ <input type="checkbox"/> Compensation 2 sessions 11,33 \$ <input type="checkbox"/> Compensation 1 session 5,67 \$ <input type="checkbox"/> Mensuelle 1,42 \$ <input type="checkbox"/> Hebdomadaire 0,33 \$	
	MODE DE PAIEMENT <input type="checkbox"/> Par chèque (libellé au nom de «Université Laval»)	
<b>7</b>	<input type="checkbox"/> Par retenue sur salaire ▶ Le mode de paiement par retenue sur salaire est valide seulement lors de l'inscription de septembre, pour des permis de stationnement d'une durée annuelle et exclusivement pour le personnel engagé sur une base permanente à l'U.L.	
	<input type="checkbox"/> J'autorise l'Université Laval à retenir périodiquement sur mon salaire la somme due pour les frais de stationnement.	
<b>8</b>	SIGNATURE J'ai pris connaissance du «Règlement sur le stationnement des véhicules automobiles», et je m'engage à l'observer ainsi que toutes ses modifications et à m'y soumettre durant toute la durée de mon séjour. Je certifie l'exactitude des renseignements donnés plus haut.	
	DATE A   A   A   A   M   M   J   J	SIGNATURE

Montant permis	▶ _____	\$
Montant GES	▶ _____	\$
Montant total	▶ _____	\$

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET  
SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**  
(L.R.Q., CHAPITRE A-2.1/LOI 65)

**À l'intention des usagers de services**

Conformément aux stipulations de l'article 65 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur les protection des renseignements personnels (loi 65), L'Université Laval vous informe par la présente que les renseignements nominatifs qu'elle recueille aux fins de votre inscription au service auquel vous vous adressez présentement ne serviront qu'au traitement de votre demande ainsi qu'à la gestion de votre participation aux programmes de ce service. Seules les personnes affectées à la gestion et à la réalisation de ces programmes au sein du service ont accès aux renseignements qui sont versés à votre dossier, de même, le cas échéant, que les membres du personnel de l'Université dont les fonctions en matière de gestion administrative et financière exigent qu'elles soient informées de votre participation à ce service. Les renseignements demandés à l'occasion de la présente inscription ont un caractère obligatoire et quiconque refuse de les fournir ne peut avoir accès au service concerné.

L'Université vous informe par la présente que vous pouvez vous prévaloir du droit d'accès à votre dossier aux heures habituelles d'ouverture des bureaux et en présence d'un membre du personnel du service. La loi 65 vous assure également le droit de rectification d'un renseignement erroné versé à votre dossier. Avant d'exercer ce droit en vertu des stipulations de la loi 65, il est suggéré de s'adresser au responsable de la tenue du dossier pour faire corriger l'erreur en cause. On peut exercer, au besoin, ses droits d'accès et de rectification prévus par la loi 65 en adressant une requête écrite au Secrétaire général à titre de responsable au sein de l'Université de l'application de la loi 65. Des formulaires à cet effet sont disponibles au Bureau du Secrétaire général, local 2183, Pavillon Jean-Charles-Bonenfant.